

Délibération n° 2018-06-35-2

ANNULE ET REMPLACE

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Création d'un budget
 annexe de
 lotissement
 « Fontchoma-Peix »

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 90
 Votants : 94
 Pour : 94
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULLOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2018-04-15 en date du 20 septembre 2018 relative la révision des statuts de la communauté d'agglomération ;

VU la délibération n° 2018-06-12 en date du 17 décembre 2018 relative à la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles ;

VU l'avis des Domaines en date du 24 août 2018 concernant les parcelles cadastrées section ZI numéros 104, 105, 106, 110, 114, 116, 117, 121, 175 et 265, ci-annexé ;

VU la demande spécifique d'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée ZI 146 adressée au service des Domaines ;

CONSIDÉRANT que, depuis de nombreuses années déjà, la Ville d'Issoire a défini la zone de « Fontchoma-Peix », située en partie basse de l'aire comprise entre le ruisseau de Peix et la route de Solignat, comme une poche d'extension de sa zone urbaine ;

CONSIDÉRANT que ce projet est aujourd'hui de compétence communautaire, puisque Issoire Communauté l'avait intégré dans ses compétences en 2015, au titre des projets urbanistiques structurants ;

CONSIDÉRANT que la collectivité avait confié le soin à l'EPF-Smaf de procéder aux acquisitions des terrains disponibles situés dans ce périmètre ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace, la communauté d'agglomération souhaite poursuivre les acquisitions foncières pour constituer une réserve foncière et procéder à une opération d'aménagement de ce site ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une étude de faisabilité d'ensemble permettant de disposer d'un schéma d'ensemble assorti de scénarios, de déterminer l'aménagement des voiries et réseaux divers de l'ensemble du périmètre, de déterminer un phasage par tranches de l'opération et de déterminer les montages juridiques et financiers possibles ;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires contactés ont exprimé leur accord de principe pour la cession de parcelles non encore détenues par la collectivité, et permettant d'envisager un projet de périmètre pour une première opération d'aménagement ;

CONSIDÉRANT qu'afin de bénéficier de la maîtrise foncière du site, il reste à acquérir les parcelles cadastrées section ZI numéros 104, 105, 106, 110, 114, 116, 117, 121, 146, 175 et 265 ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de solliciter de l'EPF Smaf le transfert de propriété des parcelles totalement remboursées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout acte et document en vue de l'acquisition des parcelles permettant de dégager une zone aménageable, notamment les parcelles cadastrées ZI 104, 105, 106, 110, 114, 116, 117, 121, 146, 175 et 265 conformément aux conditions figurant dans l'avis du service des Domaines ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE, pour rédiger les actes, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires restent à la charge d'API ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer une étude de faisabilité d'ensemble servant notamment à délimiter une emprise, et formaliser ainsi le projet ;
- de solliciter des services de la Direction Départementale des Finances Publiques la création d'un budget annexe de lotissement, nommé « Fontchoma-Peix » et régi par les dispositions de la comptabilité de stocks de l'instruction comptable M14 ;
- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du budget annexe de « Fontchoma-Peix ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11/01/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/01/2019